

L'ajournement

est importante. La mesure législative dont est saisie la Chambre est également importante, et je suis très heureux de l'appuyer.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme personne d'autre ne veut prendre la parole, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné que le débat sur la motion d'ajournement doit commencer dans environ 10 minutes, la séance est suspendue jusqu'à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 17 h 49.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 58.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le 29 avril, j'ai demandé à la ministre des Anciens combattants d'assurer ces derniers qu'aucun des programmes et des prestations qu'ils reçoivent ne sera supprimé, compte tenu du fait qu'un fonctionnaire du bureau du Conseil privé a décrété des compressions de 10 p. 100 dans tous les ministères.

Ce jour-là, c'est le leader parlementaire du gouvernement qui m'a répondu. Malheureusement, sa réponse ne m'a pas satisfait, pas plus que les centaines d'employés du ministère des Anciens combattants, à Charlottetown et dans le reste du pays.

Permettez-moi de rafraîchir la mémoire du secrétaire parlementaire. Le leader parlementaire du gouvernement a dit: «... le Canada offre à ses anciens combattants les programmes les plus généreux au monde et nous avons l'intention de maintenir ces programmes». Sa réponse est en contradiction directe avec celle du directeur du Conseil privé.

J'ai ensuite demandé au leader parlementaire du gouvernement d'assurer aux personnes chargées de la prestation de ces programmes qu'aucun de leurs emplois ne sera supprimé, à la suite de quoi, il m'a accusé—et

j'utilise ce terme dans son sens le plus modéré—de m'intéresser non seulement au secteur pour lequel je suis le porte-parole de l'opposition mais aussi au sort de mes électeurs.

Permettez-moi de répéter ce qu'il a dit: «Je croyais que le député s'intéressait aux anciens combattants, mais je me rends compte qu'il s'intéresse plutôt aux emplois de ses électeurs.» Et d'ajouter: «Je veux que le député sache que le ministère des Anciens combattants continuera d'exercer ses activités à Charlottetown et que, tant qu'il y aura des anciens combattants, il y aura des fonctionnaires là-bas pour leur fournir les services dont ils ont besoin.»

Le leader du gouvernement à la Chambre s'est trouvé très spirituel. Je peux vous dire que ni les anciens combattants ni les employés du ministère n'ont ri de sa plaisanterie.

• (1800)

À mon avis, ces réponses ne sont guère utiles. Elles ne font que renforcer les doutes et les craintes exprimés au sujet des plans à long terme de ce gouvernement et des futurs plans en ce qui concerne les anciens combattants.

Le Canada a, à l'endroit des anciens combattants, l'une des lois les plus généreuses et les plus avantageuses du monde. Nous voulons qu'il continue d'en être ainsi. Ce que le gouvernement a du mal à accepter, c'est que les employés du ministère des Anciens combattants sont parmi les meilleurs qui soient au gouvernement. Cependant, ils ont en ce moment le moral très bas. En fait, il ressort d'une enquête interne effectuée récemment, que les employés sont mécontents et n'ont pas le moral.

Selon cette enquête, 91 p. 100 des employés de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue avouent qu'ils s'inquiètent de ce qui va arriver à l'hôpital. Les anciens combattants et les employés ont le droit de savoir quels sont les plans en ce qui concerne le ministère. Prévoit-on une réduction des effectifs maintenant ou dans un avenir proche? Prévoit-on de réduire les programmes? Ceux qui font la politique au ministère vont-ils continuer de donner instruction aux employés de traiter les anciens combattants avec courtoisie, générosité et diligence, ou bien cette politique va-t-elle changer de façon subtile?

Va-t-il continuer d'y avoir un ministère des Anciens combattants ou ces Canadiens méritants et leurs intérêts vont-ils se trouver absorbés par un autre ministère plus important et placés sous la direction d'un ministre à temps partiel?

Le gouvernement a-t-il fait des plans à long terme ou va-t-il continuer, comme il l'a fait, de placer encore des personnes nommées pour des raisons politiques dans les postes importants et, parallèlement, mettre à pied des